

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Bonjour à tous,

Je tiens, avant tout, à vous transmettre les salutations amicales du Président national Gérard QUEVILLON que je représente aujourd'hui en tant que membre de son Bureau et Président de la commission nationale de la communication. Malheureusement empêché par un rendez-vous prévu de longue date, il n'interviendra pas devant vous comme les années précédentes mais soyez sûr qu'il le regrette et qu'il demeure profondément attaché à votre organisation.

Je tiens également à saluer tous les administrateurs ou anciens administrateurs de caisses du RSI qui sont présents à ce 30^e Congrès annuel de la FENARA.

En tant que Président de la caisse RSI du Limousin, je salue Jean-Claude BEKAERT, Président de l'UNRPI Limousin qui regroupe les associations UNIRC et FENARA de cette région.

Je suis particulièrement heureux d'intervenir devant vous aujourd'hui au titre du RSI car **la place d'organisations comme la vôtre dans la gestion de notre régime obligatoire de protection sociale des travailleurs indépendants est fondamentale.** Il y a actuellement au RSI plus de 900 000 artisans qui sont bénéficiaires d'une pension de retraite de droit direct ou dérivé, et à travers votre fédération qui est l'organisation principale pour les représenter, nous démontrons notre profond attachement à leur situation.

Bien évidemment, votre engagement dans le RSI est nécessaire pour garantir l'avenir de notre régime et notamment pour défendre le rôle des administrateurs élus dans les Conseils d'administration des caisses du RSI. En effet, la présence d'élus pour représenter les assurés dans les conseils d'administration ne constitue pas un acquis perpétuel. Pourtant, j'en connais l'utilité sociale tout autant que vous, comme l'illustre votre engagement dans les

Elections du RSI de 2012 ainsi que celui de vos élus dans les différentes commissions au sein desquelles ils siègent.

C'est votre investissement, notamment dans les commissions d'action sanitaire et sociale, qui symbolise l'importance des décisions prises par les élus de notre régime. Ce sont vos choix en matière d'actions sociales individuelles ou collectives qui scellent notre détermination à défendre nos particularismes et surtout, notre indépendance.

Plus que jamais, dans cette perspective, le solide partenariat signé chaque année entre le RSI et la FENARA trouve son sens. Il consiste, je le rappelle, à mieux faire connaître à vos adhérents, la politique menée par la caisse nationale du RSI. Il s'agit de vous apporter une meilleure connaissance des prestations sociales proposées mais aussi des actions qui sont menées en matière de retraite, de santé, d'action sociale et de prévention. Toutefois, ces obligations sont réciproques et je n'hésite pas à vous le dire en toute sincérité : *nous avons besoin de vous !*

Nous avons besoin de vous pour relayer nos actions auprès des retraités de l'artisanat, notamment dans l'éloignement de certaines zones rurales ou dans l'isolement des centres villes urbains.

Nous avons également besoin de vous pour comprendre cette population et les informer mais aussi pour défendre notre protection sociale auprès des pouvoirs publics, mais j'y reviendrai ultérieurement.

En tant que lecteur assidu de votre journal « *La retraite artisanale* », je sais que vos actions pour cela sont nombreuses et diversifiées.

En outre, il faut également relever que nos relations conventionnelles s'inscrivent dans la durée et qu'elles dépassent nos générations actuelles de dirigeants. Elles sont solides et constructives. Je suis sûr que vous partagez l'importance de cette orientation, vous qui avez porté dans vos carrières professionnelles de solides savoir-faire pour lesquels, j'en suis certain, vous vous êtes fait forts d'en assurer la transmission à de plus jeunes.

Malgré tout, cette relation de confiance entre votre fédération nationale et la caisse nationale du RSI doit également dépasser ce cadre formel pour s'insérer dans de nouvelles formes. Ainsi, je me réjouis de la tenue, le 18 avril dernier, d'un Séminaire innovant à la caisse nationale où tous les Présidents départementaux de la FENARA ont été invités. Chacun a pu y constater les offres proposées à travers des stands réussis ainsi que la réalité de l'investissement des caisses auprès des associations locales représentant les retraités,

notamment en matière de subventions. Même si les contraintes budgétaires actuelles et les règles de gestion publiques nous obligent à y mettre un cadre limité et précis.

Par ailleurs, vous qui avez placé votre Congrès sous le thème d'une « *protection sociale solidaire et adaptée* », permettez-moi de rappeler qu'en 2013, environ 120 000 décisions ont été prises en action sanitaire et sociale, pour 105 000 accords pour près de 81 000 demandeurs.

De plus, un comité de pilotage inter régimes CNAV-CCMSA-RSI de coordination des politiques d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie en faveur des retraités fragilisés vient d'être mis en place. Il a déjà permis la mise en œuvre d'actions efficaces en région avec des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie ou de coordination dans l'évaluation globale des besoins à domicile des retraités confrontés à des difficultés dans la préservation de leur autonomie.

Le RSI est un régime solide qui fonctionne et nous nous devons de le promouvoir.

Au-delà de nos relations bilatérales, les administrateurs du RSI qui représentent les assurés dans la gestion de leur protection sociale et les organisations représentant les travailleurs indépendants doivent être vigilants et mobilisés pour défendre une protection sociale des travailleurs indépendants obligatoire et de qualité.

Je précise sciemment que nous devons défendre une protection sociale OBLIGATOIRE car certains bonimenteurs profitent de la crise pour faire croire que le RSI est un régime facultatif et en tirer profit.

Cette vigilance doit bien évidemment dans un premier temps se porter sur le niveau des pensions et plus particulièrement sur le sujet du « Gel » des pensions de retraite.

En tant que Président de la caisse RSI du Limousin, j'étais présent à votre Congrès de Limoges l'année dernière. Déjà, à ce moment là, vous vous inquiétez fermement des perspectives d'atteinte au pouvoir d'achat des retraités indépendants avec la CASA (*Contribution Additionnelle de Solidarité Active*). Malheureusement, ce risque est bien réel et même s'il semblerait que les « *petites retraites* » inférieures à 1 200 €/ mois soient préservées par le Gouvernement, la complexité des mécanismes à mettre en œuvre pour y parvenir ainsi que la situation budgétaire nécessitent une vigilance de tous. Au RSI,

notamment dans le cadre du régime complémentaire obligatoire que nous gérons de manière autonome, nous ferons notre possible pour préserver votre pouvoir d'achat.

Un autre sujet concernant la retraite des travailleurs indépendants me préoccupe et je sais que vous partagez ce sujet, il s'agit du dossier du rachat des trimestres RSI dit « Rachat Quevillon ». Il s'agit du dispositif qui permettait aux assurés qui n'avaient pas pu valider quatre trimestres au cours d'une année civile, jusqu'au 31 décembre 2013, de procéder à un versement complémentaire de cotisation (pour 655 € par trimestre) afin de valider l'année entière et de se constituer ainsi une retraite complète. Un trimestre était accordé par période de 5 années d'affiliation. Le bénéficiaire de la mesure pouvait être ouvert autant de fois qu'il y avait d'années incomplètes dans la limite de sept trimestres. Ce dispositif a très bien fonctionné mais malheureusement, il est désormais caduc. Malgré nos demandes auprès des ministres concernés, nous ne sommes pas parvenus à proroger ce dispositif ni à l'élargir à de nouvelles générations. Nous allons continuer à argumenter car il s'agit d'une vraie mesure sociale en direction des petites retraites.

Enfin, un mot sur un autre sujet concernant vos pensions de retraite. Dans le cadre des simplifications administratives votées dans la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014 : un régime unique de référence qui permettra la liquidation des pensions de façon simultanée sera instauré à compter du 1^{er} janvier 2016. Cela va vers plus d'égalité entre les assurés en prévoyant une simplification pour les poly pensionnés qui n'auraient plus qu'un seul interlocuteur lorsqu'ils ont eu des carrières multiples. Toutefois, cette réforme ne doit pas se faire au détriment du RSI ou de la qualité de service aux assurés. Nous devons et vous devrez y être attentifs.

L'actualité récente ; avec le discours de politique générale du Premier ministre annonçant une disparition progressive sous 3 ans de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) qui était recouverte par la caisse nationale du RSI et qui permet d'équilibrer le financement de nos régimes de base ; en est une preuve flagrante. L'actualité est dense, nous devons être une force de proposition mais également répondre ou anticiper lorsque cela est nécessaire.

Concernant l'action sanitaire et sociale, nous avons pu constater que le remaniement a mis un doute sur l'avenir parlementaire du projet de loi d'orientation et de programmation de l'adaptation de la société au vieillissement sur lequel la caisse nationale du RSI avait émis un avis favorable. Le Président QUEVILLON va prochainement rencontrer Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des Personnes âgées, Laurence ROSSIGNOL.

Nous comptons là aussi sur la FENARA pour appuyer cette démarche qui va dans le sens de la qualité de service rendus à nos assurés les plus fragiles.

Pour finir, un mot sur le dossier « Trajectoire 2018 » dont vous avez peut-être déjà entendu parlé. Il s'agit d'un projet organisationnel initié par le Directeur général du RSI et sur lequel les administrateurs se sont rapidement mobilisés. Il comporte notamment des perspectives de fusion de nos 30 caisses régionales. Nous voulons là encore que cette réforme améliore la qualité de service rendue aux assurés dans le cadre de notre mission de service public. Sur ces choix structurants, nous tenons absolument à ce que tous les administrateurs puissent, dans leurs caisses, se prononcer démocratiquement sur ce projet.

Nous aurons besoin de votre soutien auprès des décideurs politiques sur ces différents sujets comme sur bien d'autres. J'ai confiance en notre collaboration et vous savez que vous nous trouverez toujours à vos côtés pour défendre la retraite des artisans.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Bonjour à tous,

Je tiens, avant tout, à vous transmettre les salutations amicales du Président national Gérard QUEVILLON que je représente aujourd'hui en tant que membre de son Bureau et Président de la commission nationale de la communication. Malheureusement empêché par un rendez-vous prévu de longue date, il n'interviendra pas devant vous comme les années précédentes mais soyez sûr qu'il le regrette et qu'il demeure profondément attaché à votre organisation.

Je tiens également à saluer tous les administrateurs ou anciens administrateurs de caisses du RSI qui sont présents à ce 30^e Congrès annuel de la FENARA.

En tant que Président de la caisse RSI du Limousin, je salue Jean-Claude BEKAERT, Président de l'UNRPI Limousin qui regroupe les associations UNIRC et FENARA de cette région.

Je suis particulièrement heureux d'intervenir devant vous aujourd'hui au titre du RSI car **la place d'organisations comme la vôtre dans la gestion de notre régime obligatoire de protection sociale des travailleurs indépendants est fondamentale.** Il y a actuellement au RSI plus de 900 000 artisans qui sont bénéficiaires d'une pension de retraite de droit direct ou dérivé, et à travers votre fédération qui est l'organisation principale pour les représenter, nous démontrons notre profond attachement à leur situation.

Bien évidemment, votre engagement dans le RSI est nécessaire pour garantir l'avenir de notre régime et notamment pour défendre le rôle des administrateurs élus dans les Conseils d'administration des caisses du RSI. En effet, la présence d'élus pour représenter les assurés dans les conseils d'administration ne constitue pas un acquis perpétuel. Pourtant, j'en connais l'utilité sociale tout autant que vous, comme l'illustre votre engagement dans les

Elections du RSI de 2012 ainsi que celui de vos élus dans les différentes commissions au sein desquelles ils siègent.

C'est votre investissement, notamment dans les commissions d'action sanitaire et sociale, qui symbolise l'importance des décisions prises par les élus de notre régime. Ce sont vos choix en matière d'actions sociales individuelles ou collectives qui scellent notre détermination à défendre nos particularismes et surtout, notre indépendance.

Plus que jamais, dans cette perspective, le solide partenariat signé chaque année entre le RSI et la FENARA trouve son sens. Il consiste, je le rappelle, à mieux faire connaître à vos adhérents, la politique menée par la caisse nationale du RSI. Il s'agit de vous apporter une meilleure connaissance des prestations sociales proposées mais aussi des actions qui sont menées en matière de retraite, de santé, d'action sociale et de prévention. Toutefois, ces obligations sont réciproques et je n'hésite pas à vous le dire en toute sincérité : *nous avons besoin de vous !*

Nous avons besoin de vous pour relayer nos actions auprès des retraités de l'artisanat, notamment dans l'éloignement de certaines zones rurales ou dans l'isolement des centres villes urbains.

Nous avons également besoin de vous pour comprendre cette population et les informer mais aussi pour défendre notre protection sociale auprès des pouvoirs publics, mais j'y reviendrai ultérieurement.

En tant que lecteur assidu de votre journal « *La retraite artisanale* », je sais que vos actions pour cela sont nombreuses et diversifiées.

En outre, il faut également relever que nos relations conventionnelles s'inscrivent dans la durée et qu'elles dépassent nos générations actuelles de dirigeants. Elles sont solides et constructives. Je suis sûr que vous partagez l'importance de cette orientation, vous qui avez porté dans vos carrières professionnelles de solides savoir-faire pour lesquels, j'en suis certain, vous vous êtes fait forts d'en assurer la transmission à de plus jeunes.

Malgré tout, cette relation de confiance entre votre fédération nationale et la caisse nationale du RSI doit également dépasser ce cadre formel pour s'insérer dans de nouvelles formes. Ainsi, je me réjouis de la tenue, le 18 avril dernier, d'un Séminaire innovant à la caisse nationale où tous les Présidents départementaux de la FENARA ont été invités. Chacun a pu y constater les offres proposées à travers des stands réussis ainsi que la réalité de l'investissement des caisses auprès des associations locales représentant les retraités,

notamment en matière de subventions. Même si les contraintes budgétaires actuelles et les règles de gestion publiques nous obligent à y mettre un cadre limité et précis.

Par ailleurs, vous qui avez placé votre Congrès sous le thème d'une « *protection sociale solidaire et adaptée* », permettez-moi de rappeler qu'en 2013, environ 120 000 décisions ont été prises en action sanitaire et sociale, pour 105 000 accords pour près de 81 000 demandeurs.

De plus, un comité de pilotage inter régimes CNAV-CCMSA-RSI de coordination des politiques d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie en faveur des retraités fragilisés vient d'être mis en place. Il a déjà permis la mise en œuvre d'actions efficaces en région avec des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie ou de coordination dans l'évaluation globale des besoins à domicile des retraités confrontés à des difficultés dans la préservation de leur autonomie.

Le RSI est un régime solide qui fonctionne et nous nous devons de le promouvoir.

Au-delà de nos relations bilatérales, les administrateurs du RSI qui représentent les assurés dans la gestion de leur protection sociale et les organisations représentant les travailleurs indépendants doivent être vigilants et mobilisés pour défendre une protection sociale des travailleurs indépendants obligatoire et de qualité.

Je précise sciemment que nous devons défendre une protection sociale OBLIGATOIRE car certains bonimenteurs profitent de la crise pour faire croire que le RSI est un régime facultatif et en tirer profit.

Cette vigilance doit bien évidemment dans un premier temps se porter sur le niveau des pensions et plus particulièrement sur le sujet du « Gel » des pensions de retraite.

En tant que Président de la caisse RSI du Limousin, j'étais présent à votre Congrès de Limoges l'année dernière. Déjà, à ce moment là, vous vous inquiétez fermement des perspectives d'atteinte au pouvoir d'achat des retraités indépendants avec la CASA (*Contribution Additionnelle de Solidarité Active*). Malheureusement, ce risque est bien réel et même s'il semblerait que les « *petites retraites* » inférieures à 1 200 €/ mois soient préservées par le Gouvernement, la complexité des mécanismes à mettre en œuvre pour y parvenir ainsi que la situation budgétaire nécessitent une vigilance de tous. Au RSI,

notamment dans le cadre du régime complémentaire obligatoire que nous gérons de manière autonome, nous ferons notre possible pour préserver votre pouvoir d'achat.

Un autre sujet concernant la retraite des travailleurs indépendants me préoccupe et je sais que vous partagez ce sujet, il s'agit du dossier du rachat des trimestres RSI dit « Rachat Quevillon ». Il s'agit du dispositif qui permettait aux assurés qui n'avaient pas pu valider quatre trimestres au cours d'une année civile, jusqu'au 31 décembre 2013, de procéder à un versement complémentaire de cotisation (pour 655 € par trimestre) afin de valider l'année entière et de se constituer ainsi une retraite complète. Un trimestre était accordé par période de 5 années d'affiliation. Le bénéficiaire de la mesure pouvait être ouvert autant de fois qu'il y avait d'années incomplètes dans la limite de sept trimestres. Ce dispositif a très bien fonctionné mais malheureusement, il est désormais caduc. Malgré nos demandes auprès des ministres concernés, nous ne sommes pas parvenus à proroger ce dispositif ni à l'élargir à de nouvelles générations. Nous allons continuer à argumenter car il s'agit d'une vraie mesure sociale en direction des petites retraites.

Enfin, un mot sur un autre sujet concernant vos pensions de retraite. Dans le cadre des simplifications administratives votées dans la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014 : un régime unique de référence qui permettra la liquidation des pensions de façon simultanée sera instauré à compter du 1^{er} janvier 2016. Cela va vers plus d'égalité entre les assurés en prévoyant une simplification pour les poly pensionnés qui n'auraient plus qu'un seul interlocuteur lorsqu'ils ont eu des carrières multiples. Toutefois, cette réforme ne doit pas se faire au détriment du RSI ou de la qualité de service aux assurés. Nous devons et vous devrez y être attentifs.

L'actualité récente ; avec le discours de politique générale du Premier ministre annonçant une disparition progressive sous 3 ans de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) qui était recouverte par la caisse nationale du RSI et qui permet d'équilibrer le financement de nos régimes de base ; en est une preuve flagrante. L'actualité est dense, nous devons être une force de proposition mais également répondre ou anticiper lorsque cela est nécessaire.

Concernant l'action sanitaire et sociale, nous avons pu constater que le remaniement a mis un doute sur l'avenir parlementaire du projet de loi d'orientation et de programmation de l'adaptation de la société au vieillissement sur lequel la caisse nationale du RSI avait émis un avis favorable. Le Président QUEVILLON va prochainement rencontrer Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des Personnes âgées, Laurence ROSSIGNOL.

Nous comptons là aussi sur la FENARA pour appuyer cette démarche qui va dans le sens de la qualité de service rendus à nos assurés les plus fragiles.

Pour finir, un mot sur le dossier « Trajectoire 2018 » dont vous avez peut-être déjà entendu parlé. Il s'agit d'un projet organisationnel initié par le Directeur général du RSI et sur lequel les administrateurs se sont rapidement mobilisés. Il comporte notamment des perspectives de fusion de nos 30 caisses régionales. Nous voulons là encore que cette réforme améliore la qualité de service rendue aux assurés dans le cadre de notre mission de service public. Sur ces choix structurants, nous tenons absolument à ce que tous les administrateurs puissent, dans leurs caisses, se prononcer démocratiquement sur ce projet.

Nous aurons besoin de votre soutien auprès des décideurs politiques sur ces différents sujets comme sur bien d'autres. J'ai confiance en notre collaboration et vous savez que vous nous trouverez toujours à vos côtés pour défendre la retraite des artisans.

Je vous remercie pour votre attention.